

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 janvier 2021

---

**RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 291

présenté par

M. Ravier, Mme Anthoine, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, M. Benassaya, Mme Boëlle,  
Mme Corneloup, M. Pierre-Henri Dumont, M. Therry, M. Reda et Mme Trastour-Isnart

-----

**TITRE**

Compléter le titre du projet de loi par les mots :

« et la lutte contre l'islamisme radical, politique et séparatiste ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à compléter l'intitulé du projet de loi.

En effet, ce projet de loi ayant changé plusieurs fois d'intitulé avant son dépôt définitif du 9 décembre dernier, il a perdu l'un des fondements même de son élaboration : la lutte contre l'islam radical, l'islam politique et le séparatisme islamiste.

Bien que la loi doive avoir une portée générale, la peur de nommer les choses et éviter de stigmatiser le dévoiement extrême d'une religion, conduit à des amalgames et des dommages collatéraux, et est donc proposé de réintégrer dans le titre la notion d'islamisme radical, politique et séparatiste.